

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 OCTOBRE 2023, IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BAZOCHES ENERGIE SOLAIRE, FILIALE DE LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE DE PITHIVIERS (SICAP), EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, AU LIEUDIT « LES FOSSES BLANCHES », D'UNE PART, ET À LA DÉCLARATION DE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, ÉTABLIE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET (CCPNL), D'AUTRE PART.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : 32 JOURS CONSÉCUTIFS, DU SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023 À PARTIR DE 9H00 AU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 JUSQU'À 12H00 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (62 GRANDE RUE, 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- LE LUNDI ET LE MARDI : DE 9H00 À 12H00,
- LE MERCREDI : DE 16H00 À 19H00,
- LE JEUDI ET LE VENDREDI : DE 13H30 À 16H00,
- LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS : DE 9H30 À 11H30.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, UN ACCÈS GRATUIT AU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT GARANTI, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, PAR UN POSTE INFORMATIQUE, EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, AUX JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC SUSVISÉS.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET :

[HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS](https://www.loiret.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-et-consultations-du-public/enquetes-en-cours)

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET CONSIDÉRÉ AUPRÈS DE M. MAZENS, SOCIÉTÉ IMAGIN'ERE - COURRIEL : didier.mazens@imagin-ere.fr

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. MICHEL LAFFAILLE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES :

- LE SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023 DE 9H00 À 12H00,
- LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 DE 14H00 À 17H00,
- LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 DE 14H00 À 17H00,
- LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 DE 9H00 À 12H00.

M. ETIENNE LEFEBVRE EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. LAFFAILLE.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LE REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERT À CET EFFET, PARAPHÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, AU SIÈGE DE LA CCPNL ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-CLOSES](https://www.loiret.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-et-consultations-du-public/enquetes-closes)

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER, PAR ARRÊTÉ, SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE. LA CCPNL SERA CHARGÉE D'APPROUVER LA DÉCLARATION DE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES.